AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1746
FR0010918292-FS0835

28 juillet 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNICOLOR

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 juillet 2016, la société OppenheimerFunds, Inc.[1] (225 Liberty Street, New-York, NY 10281, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 juillet 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TECHNICOLOR et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 20 889 981 actions TECHNICOLOR représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions TECHNICOLOR sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Massachusetts Mutual Life Insurance Company. La société OppenheimerFunds, Inc. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 412 710 327 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.